



*Saint-Nazaire, le 9 septembre 2020*

## **Les projets des Conseils citoyens de quartiers voient le jour**

La Ville de Saint-Nazaire a placé la participation et la concertation avec les habitant·es au centre de son processus politique. Fin 2014, elle a adopté un document cadre, la Charte de la participation citoyenne et a décidé de mettre en place les Conseils de quartiers comme première instance de ce dispositif.

Le but de ces instances est d'échanger et d'agir pour son quartier en mettant en œuvre des actions concrètes au bénéfice de l'ensemble des habitant·es. Le mandat dure trois ans. Pour s'impliquer, il suffit d'être Nazairien·ne, majeur·e et libre de tout mandat politique en cours.

Parmi les 14 projets de réalisations conçus par ces nouveaux Conseils citoyens de quartiers pour les années 2019/2020 beaucoup sont en train de voir le jour. Les mois de septembre et d'octobre seront particulièrement riches en rendez-vous et festivités.



Ces conseils sont constitués de personnes tirées au sort sur candidature, sur les listes électorales et parmi des acteurs et actrices impliqué·es localement (comme des commerçant·es et représentant·es d'association par exemple). 40 personnes tirées au sort ont accepté de devenir membres des Conseils citoyens de quartiers, sur un total de 230 membres.



## Imagination et engagement

Les feuilles de route des Conseils citoyens de quartiers détaillent les 14 projets (2 par conseil) définis par les membres des Conseils citoyens de quartiers et dont la mise en œuvre est prévue durant leur mandat. Ces projets ont été définis lors de temps de découverte du territoire, de partage des besoins, des envies et des idées de chacun·e.

Les projets sélectionnés par les Conseils citoyens de quartiers touchent à de nombreux domaines, il s'agit aussi bien de permettre aux habitant·es de se rencontrer ; de révéler, animer et favoriser l'appropriation d'espaces verts ; de renforcer l'attractivité d'une place ou d'un centre commercial ; d'imaginer des circuits de randonnée, que de valoriser l'histoire, le patrimoine et même des lieux anodins.

Tous les projets feront l'objet d'une phase d'évaluation et de bilan.





### Conseils citoyens de quartiers : les membres décident, la Ville facilite

Les **adjoint·es de quartier** écoutent les membres, donnent leur avis sur les sujets soulevés et soutiennent les réalisations. Ils articulent de manière concrète les projets à l'échelle de la ville et des quartiers. Les élu·es référent·es – adjoint·e et conseiller·es municipal·es en charge de la participation citoyenne – assurent la coordination et le suivi de l'ensemble du dispositif des Conseils citoyens de quartiers.

De leur côté, **les chargées de mission** des Conseils citoyens de quartier permettent l'organisation des séances de travail, s'assurent de la faisabilité et des conditions de réalisation des actions portées par les Conseils citoyens de quartiers. Ils sont garants du respect de la place et de la parole de chacun·e. Ils suivent et s'appuient sur les moyens humains, matériels et financiers mis à disposition pour les Conseils citoyens de quartiers (budget de fonctionnement et d'investissement dédiés chaque année) et mobilisent les services de la Ville ou autres partenaires nécessaires à la réalisation des projets.

Enfin, **les chargées de mission développement local** de la Ville et le délégué du Préfet accompagnent également les groupes Ouest et Nord pour leur permettre de s'investir dans le Contrat de ville.





## **A la rentrée, de nombreux projets mis en œuvre**

En septembre et en octobre, plusieurs Conseils citoyens de quartiers mettent en œuvre leur projet, le plus souvent sous la forme d'événements festifs, gratuits et ouverts à toutes et tous. En raison de la crise sanitaire en cours, ces propositions restent soumises au respect du port du masque lorsque c'est nécessaire, des mesures de distanciations et peuvent être annulés par décision préfectorale.

### **La Trébale en fête**

C'est déjà la deuxième édition de Trébale en fête avec cette année en plus de nombreuses propositions (une scène ouverte, un dj set et 5 concerts), l'exposition « Trébale d'hier à aujourd'hui »

*Samedi 12 septembre de 15h à 22h, Place Provence ou repli salle Marcel-Pagnol en cas de mauvais temps.*

*Avec la participation de l'association «Notre culture avance» & le soutien de la maison de quartier, Silène, des commerçants et de la Ville de Saint-Nazaire.*





### **Plein feu sur le Petit Caporal**

L'inauguration des nouveaux aménagements de l'Etang de la Belle Hautière sera l'occasion d'un temps fort autour de Cap en scène et des Concerts promenades... mais aussi : jeux surdimensionnés, animation « four à pain », concert de la Philharmonie des quartiers, fanfares, etc.

*Samedi 26 septembre de 10h/13h, Etang de la Belle Hautière.*



### **La Bouletterie se met au vert**

Un après-midi pour dénicher plants et graines pour embellir son intérieur, son balcon ou son jardin... mais aussi un temps convivial pour se rencontrer et lier connaissance.

*Samedi 3 octobre de 14h à 18h, Jardin de la Bouletterie (près de la bibliothèque Anne-Frank)*

### **A la découverte de Saint-Marc d'aujourd'hui et d'hier**

Saint-Marc est en fête : la même journée, le quartier inaugure une balade randonnée, la nouvelle salle « L'Effet Mer » (à confirmer) et une exposition mémoire consacrée au bourg.

*Samedi 17 octobre (à confirmer, horaires à préciser)*

### **Le parc paysager s'amuse**

Après un déjeuner pique-nique, tout un après-midi pour s'amuser et s'activer. On aura le choix : une nouvelle édition de Fête vos jeux et un vélo cinéma à la Soucoupe avec la projection du film « Les Oiseaux Migrateurs »

*Samedi 10 octobre, parc face à l'Ecole Pierre et Marie Curie ou à la Soucoupe en cas de mauvais temps.*



*Dossier de presse*





## **La Ville de Saint-Nazaire multiplie les possibilités de mener des projets et de participer**

Convaincue que l'animation de la ville et de ses quartiers ne se décrète pas à l'échelle de la municipalité mais qu'elle se construit avec et par les habitant·es, premier·es acteurs et actrices du lien social au plus proche des lieux de vie, et avec l'ensemble des acteurs et actrices investi·es en proximité, la Ville de Saint-Nazaire propose désormais un large panel d'outils et de moyens.

Leur objectif commun : permettre à chacun·e d'aller au bout de ses idées et de s'investir dans les meilleures conditions selon ses capacités et ses souhaits.

Conseils citoyens de quartiers, dispositif d'accompagnement des initiatives citoyennes, soutien aux maisons de quartiers, au monde associatif, aux projets collaboratifs, appels à projets, les possibilités pour participer à la vie de Saint-Nazaire sont nombreuses et d'une grande variété afin de s'adapter à toutes celles et ceux qui font la ville et souhaitent contribuer à son animation et à son attractivité.

### **Un cadre pour favoriser la vie des quartiers et les initiatives citoyennes**

La vie des quartiers, et plus spécifiquement l'animation de la vie locale, participe pleinement à l'affirmation d'une ville agréable pour toutes et tous, qui libère les énergies de chacun·e, qui permet le développement personnel et collectif.

C'est par nature un domaine d'action partagé, qui se nourrit de l'ensemble des activités menées par les groupes constitués en associations ou en collectifs, dans des équipements de proximité, portés ou non par la municipalité. Cela passe aussi par la prise en compte et l'encouragement des initiatives citoyennes, par la participation de chacun·e des habitant·es, indispensables pour que la vie collective s'épanouisse, au plus près des lieux de vie.

C'est dans cet esprit que la municipalité a adopté une **délibération cadre en septembre 2017** dont les objectifs sont de faciliter la réalisation des projets de chacun, d'être attentif à la qualité de vie dans chaque quartier, de soutenir une animation de la vie sociale autonome et de permettre le développement des partenariats de proximité.



## **Participer à l'élaboration des grandes délibérations municipales**

Tout au long du précédent mandat, afin de poser la cadre de son action dans les grands domaines de son intervention, l'équipe municipale a élaboré des délibérations cadre. Afin de concevoir ces délibérations elle a opté pour un processus qui a permis de faire participer les habitant.es et/ou les actrices et acteurs locaux et de recueillir leur avis et leur expertise.

Ce processus au long cours qui a réuni de nombreuses Nazairiennes et de nombreux Nazairiens a permis d'adopter plusieurs délibérations majeurs qui tracent aujourd'hui le cadre de l'action municipale :

- ✓ **Culture** : Lancés au printemps 2016, les Rendez-vous de la culture ont permis de recueillir de très nombreuses contributions dans le cadre d'une concertation en quatre étapes dont les réflexions et le diagnostic ont été présentés au public lors de deux réunions publiques. Cette démarche globale a abouti, en juin 2017 au vote d'une délibération cadre en Conseil municipal.
- ✓ **Sport** : Lancés en novembre 2018, « Les Rendez-vous du sport » ont permis aux associations comme au grand public de participer à l'élaboration de la politique sportive de la Ville. Elle a abouti en juin 2019 à l'adoption d'une délibération cadre en Conseil municipal contenant un plan d'action pluri-annuel.
- ✓ **Action sociale et solidarité** : Comment mieux lutter contre la précarité, l'isolement ou le mal-logement ? Que faire face au vieillissement de la population ? Pour trouver des solutions innovantes, la Ville de Saint-Nazaire a lancé en mars 2017 la Fabrique des politiques sociales. Un laboratoire auquel elle a convié professionnels, bénévoles et usagers de l'action sociale, Nazairiens et Nazairiennes. Une délibération cadre, fruit de plus d'une année de travail commun, a été ensuite adoptée en conseil municipal.
- ✓ **Vie associative** : Lors du conseil municipal du 16 décembre 2016, la Ville de Saint-Nazaire a adopté, après avoir consulté les associations, une délibération cadre pour faciliter leurs démarches. Forte des 650 associations qui oeuvrent sur son territoire, la Ville de Saint-Nazaire y réaffirme sa volonté de valoriser le monde associatif et de nouer des relations fortes avec les bénévoles, salarié.es et adhérent.es. La délibération cadre prise lors du conseil municipal du 16 décembre 2016 a actualisé les intentions de la Ville depuis la charte associative de 2010.





Elle a permis de reconnaître l'importance du tissu associatif, le respect de l'autonomie, de la diversité et de la liberté des associations, et inscrit la Ville comme un partenaire de premier plan.

- ✓ **Aménagement** : La démarche « Ambition maritime et littorale » lancée en 2019 concerne tous les secteurs de la ville : les quartiers des bords de Loire et du Brivet, ceux qui sont proches du marais de Brière comme ceux qui sont en relations évidente ou plus discrète avec le front de mer. Il s'agit aussi de révéler les paysages et les points de vues de la ville, les liens entre tous les quartiers desservis par les grands boulevards qui dessinent une ville rattachée à ses littoraux, tels que le Boulevard Leferme ou encore la route de la Côte d'amour. Cette démarche permet aussi d'évoquer les sites d'exception tels que Gavy-Océanis, le camp de la Torpille, le Fort de l'Eve, le plateau du Petit Maroc, etc.  
"Saint-Nazaire, une ambition maritime et littorale" est d'abord un processus, une vision de la Ville qui appelle commentaires et suggestions de la part des Nazairie·nes. Elle rassemble des projets déjà bien avancés, autant que de simples interrogations et des pistes de réflexions. Elle permet d'imaginer de nouvelles perspectives ou de nouveaux usages des lieux. Elle est aussi l'occasion de révéler un certain nombre de pépites sur lesquelles il est essentiel d'échanger avant qu'elles ne deviennent des espaces de projets.



## Initiatives citoyennes : de nouvelles initiatives accompagnées

Depuis 2018, la Ville de Saint-Nazaire peut accompagner toute personne qui a un projet pour son quartier en rapport avec le développement durable, l'animation de son quartier ou les solidarités de proximité. Il s'agit de favoriser la prise d'initiatives des citoyen·nes mais aussi de créer du lien entre habitant·es et avec les acteurs locaux et de renforcer le pouvoir d'agir des habitant·es. Le dispositif est volontairement simple : il suffit de remplir un formulaire disponible en ligne et de le déposer à l'Hôtel de ville ou dans une mairie annexe. Après échanges avec une chargée de mission initiatives citoyennes pour finaliser la demande, une commission, composée notamment de membres des Conseils citoyens de quartier, validera le projet et son éventuel financement à hauteur de 1 000 euros maximum.

De nombreux projet ont déjà été accompagnés :

- ✓ **Création d'une boîte à livres à Sautron**  
Cette boîte a été imaginée par Nadia Malhaire. Elle permet la mise à disposition gratuite de livres 7/7jours et a été conçue et réalisée par les lycéens du Lycée Brossaud-Blancho.  
Financement accordé : 1 000 €
  
- ✓ **Création de sacs, chaussures et bijoux à la Trébale**  
Sylvie Décugis souhaite faire partager sa passion des activités manuelles et de la couture aux habitant·es du quartier, jeunes et moins jeunes tout en les sensibilisant à l'écologie. Elle propose des ateliers de création de sacs, chaussures et bijoux à partir d'objets récupérés et recyclés.  
Financement accordé : 500 €
  
- ✓ **Sensibilisation au respect de l'environnement à La Galicherais**  
Afin de sensibiliser les enfants à la propreté, au respect de l'environnement et au ramassage des déchets, Isabelle Monnier a souhaité organiser des après-midi propreté dans une ambiance conviviale.  
Financement accordé : 360 €



- ✓ **Hébergement pour chats libres au Petit Maroc**  
L'objectif de ce projet était de construire deux cabanes à chats pour y abriter quatre chats errants du quartier. Ces animaux sont suivis par l'association « 30 millions d'amis ».  
Danièle Buisard, qui porte ce projet, est responsable de l'entretien et de la gestion des cabanes.  
Financement accordé : 360 €
  
- ✓ **Un réseau d'entraide ponctuelle et d'échanges de services**  
Charlotte Duverdier du centre-ville a remarqué que plusieurs personnes de son quartier vivent seules et éloignées de leurs familles, elle a souhaité créer un réseau d'entraide ponctuelle et d'échanges de services sans concurrencer les professionnels de l'aide à domicile. Le nom de ce réseau : « Solosolidaire Saint-Nazaire »  
Financement accordé : 500 €
  
- ✓ **Des ateliers créatifs pour donner une seconde vie à divers objets**  
Nzamba Songisongi d'Avalix a souhaité mettre son savoir-faire au service des habitant·es de son quartier en leur transmettant ses techniques. Custu 44 et ses ateliers créatifs pour donner une seconde vie à divers objets étaient nés.  
Financement accordé : 1 000 €
  
- ✓ **Valoriser les commerçants et les riverains de l'avenue de la République**  
Avec leur projet « République », Carole Thuillière et Alexia Jacques Casanova ont souhaité valoriser les commerçant·es et les riverain·es de l'avenue de la République en habillant, par leurs histoires et témoignages, les vitrines de cette avenue traversante. Au programme : photographie et interview de manière informelle des riverains et commerçants, affichage des portraits sur les vitrines des magasins non-occupés, un QR Code renvoie vers les interviews. Toutes les deux semaines un nouveau portrait et épisode audio ont été révélés.  
Financement accordé : 1 000 €
  
- ✓ **Faire participer les enfants à une course, au sein du quartier de Méan, en invitant les familles et habitant·es du quartier**  
En tant que coureur assidu Thierry Schroder participe à de nombreuses compétitions, il prend plaisir à voir les galopades organisées durant celles-



ci. En tant que parent d'élèves, il a décidé de faire participer les élèves des trois écoles du quartier de Méan-Penhoët. Il a travaillé avec les acteurs du quartier : Maison de Quartier de Méan-Penhoët, les écoles Paul Bert, Ernest Renan et Saint Joseph, les amicales laïques, les clubs sportifs ainsi que des organismes spécialisés dans la course à pied et des partenaires professionnels (Crédit Mutuel de Saint Nazaire Trignac, IDEA groupe, l'association Sa-vie, Décathlon).

Financement accordé : 500 €

✓ **Organiser des actions pour sensibiliser les habitants à l'urgence écologique**

Pour Maud Humbert et sa classe ULIS (collège Jean Moulin) aujourd'hui plus que jamais, il est important de donner du sens aux mots "sauvegarde du climat", "transition écologique". C'est pourquoi il leur a paru important de mettre en pratique tous ces mots auprès de jeunes (via des ateliers, des marches clean walk...) afin qu'ils puissent en être les messagers auprès des autres et de leurs familles. Pour réaliser ce projet, ils ont travaillé avec les services de la CARENE (valorisation, communication, études) et de la Ville (Mission Développement durable).

Financement accordé : 650 €

## Le droit d'interpellation citoyenne

Le droit d'interpellation citoyenne, lancé par la Ville de Saint-Nazaire en mars 2019, permet aux Nazairien·nes de demander l'avis du Conseil municipal sur des sujets d'intérêt local. Ce nouvel outil complète les autres dispositifs de concertation comme les conseils citoyens de quartiers, le fonds de participation des habitants pour soutenir des initiatives citoyennes ou les débats ciblés sur la culture, le sport ou le social.

*"C'est un moyen pour les habitants d'obtenir l'avis du Conseil municipal sur un projet ou une décision à prendre. Nous voulons permettre à un maximum de citoyens de s'impliquer dans la vie locale en dehors des élections municipales. Et pour y arriver, il nous paraît nécessaire de proposer aux habitants différentes façons d'y participer",* expliquait Jean-Luc Séchet, alors adjoint au maire.

Pour activer ce droit il est nécessaire de réunir 2500 signatures de Nazairien·nes majeur·es qui habitent la ville depuis au moins 1 an. Les sujets ou projets proposés doivent être d'intérêt local et liés aux compétences exercées par la municipalité (la Ville se réserve le droit de vérifier l'identité des signataires).



Ensuite, le sujet de la pétition jugé conforme est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal qui débat du sujet et décide : soit de lancer un référendum local pour recueillir l'avis de l'ensemble de la population soit d'adopter le projet sans passer par la case référendum.

### **Comment lancer une interpellation citoyenne ?**

Une rubrique dédiée sur le site de la Ville : [saintnazaire.fr](http://saintnazaire.fr) (rubrique Concertation) permet de signaler le lancement d'une interpellation et d'informer régulièrement sur les signatures obtenues. L'organisateur de l'interpellation peut utiliser tous les moyens qu'il souhaite pour recueillir les signatures : plateformes en ligne, signatures sur papier, etc... Il doit simplement s'assurer de recueillir les éléments nécessaires pour permettre la vérification de l'identité des signataires.

## **Le Conseil des ainé·es de Saint-Nazaire au travail**

La part des personnes âgées n'a cessé d'augmenter depuis 25 ans à Saint-Nazaire. Le vieillissement de la population, loin d'être une menace, constitue d'abord une opportunité pour permettre à chaque personne quels que soient son âge, son état de santé ou de dépendance, de se sentir bien intégrée dans la ville.

C'est dans cet esprit que le plan d'action adopté avec la délibération-cadre sur les politiques sociales, votée lors du Conseil municipal du 22 décembre 2017, prévoyait la création d'un environnement propice à l'intégration des personnes âgées dans la ville. La Ville a depuis adhéré au réseau francophone Villes Amies des Aîné·és et mis en œuvre le Conseil des Aîné·es.

### **Une instance participative pour les aîné·es**

La volonté de créer une instance participative composée de personnes âgées habitant Saint-Nazaire s'inscrit plus largement dans la reconnaissance de la place essentielle qu'ils occupent dans notre société. Leur apport pour la cohésion sociale et la transmission pour les jeunes générations sont indéniables. En retour, il importe que la Ville tienne compte de leur présence et de leurs besoins pour aménager les espaces et penser leur inclusion dans toutes ses actions à destination des habitants, quels que soient leurs âges, leurs états de santé ou de dépendance.

Le Conseil des Aîné·es est le lieu privilégié pour la réflexion sur les questions liées à l'adaptation de notre société et de notre cité au vieillissement de la



population dans le cadre de l'inscription de la Ville de Saint-Nazaire dans la démarche « Ville Amie Des Aîné·es ».

En créant cette instance, l'équipe municipale a pris en considération l'ensemble des habitant.es, dans leurs attentes et leurs préoccupations au quotidien. Elle a souhaité impliquer davantage les plus âgés à la vie de la cité.

Le Conseil des Aîné·es a vocation à travailler sur les thématiques prévues dans le cadre de la démarche « Ville Amie Des Aîné·es » :

- « Environnement bâti » sur l'habitat, les espaces extérieurs et bâtiments, les transports et mobilités ;
- « Environnement social » sur la culture et les loisirs, la participation citoyenne et l'emploi, l'autonomie-services et soins, lien social et les solidarités
- « Information et communication ».

### **Qui peut devenir membre du Conseil des Aîné·es ?**

Le Conseil des Aîné·es est composé d'habitant.es répondant aux conditions suivantes :

- être âgé·e de 60 ans et plus
- résider sur Saint-Nazaire
- être inscrit·e sur les listes électorales
- n'être ni élu·e municipal·e, ni membre d'un Conseil citoyen de quartiers

Ses membres sont tiré.es au sort d'une part à partir d'une liste d'habitant.es volontaires qui se sont manifesté.es suite à un appel à candidature lancé par la municipalité, d'autre part sur liste électorale.

Le Conseil des Aîné·es vise à favoriser la participation citoyenne de toutes et de tous en respectant dans sa composition la parité entre les femmes et les hommes, entre les personnes âgées de moins et de plus de 75 ans. Dans son mode de recrutement, il veille à assurer également une représentation des sept quartiers de la ville.

La durée du mandat est de trois ans et le nombre de ses membres ne peut excéder quatre-vingts.

Le Conseil des Aîné·es s'articule autour d'une assemblée plénière et de commissions ou groupes de travail et disposera du soutien des services de la Ville et du CCAS de Saint-Nazaire pour conduire ses réflexions.



## **Jeunes en ville : pour faire entendre la voix de la jeunesse nazairienne**

Jeunes en Ville est une instance de participation citoyenne, inaugurée en 2016, dont tous les jeunes de 15 à 25 ans qui travaillent, étudient ou vivent à Saint-Nazaire peuvent se saisir pour faire entendre leur voix, participer à des projets et faire bouger la ville.

Chaque saison est consacrée à des thématiques particulières. Le fonctionnement de cette instance est très souple, c'est-à-dire que les jeunes s'impliquent comme ils le veulent et comme ils le peuvent.

Plusieurs temps forts sont organisés chaque semaine : des ateliers de suivi de projet, des formations (communication, méthodologie de projet...), des rencontres de proximité avec des acteurs phares de la ville et des jeunes nazairiennes (échanges, débats, consultation...).

### **La Source : l'espace jeunesse en centre-ville**

Inaugurée en mai 2018, la Source, situé en plein centre-ville, est le lieu dédié aux jeunes de Saint-Nazaire. La Source se définit à la fois comme un espace ressources et un espace de valorisation du savoir-faire des jeunes. Il s'inscrit dans plusieurs dispositifs: le label Information jeunesse et les Promeneurs du Net pour travailler sur la vie numérique et prévenir les comportements à risque. Il dispose d'un point Infos Europe. Ses équipements numériques facilitent l'accès aux ressources et aux bons plans de la Ville. Un pôle engagement permet de trouver les dernières annonces de service civique et de bénévolat.

La Source met en valeur les talents des 15-25 ans avec une scène pour des temps forts artistiques, des conférences, débats, expositions et rencontres. C'est un laboratoire d'initiatives. Trois espaces différents et une salle de coworking permettent d'élaborer un projet.

Accompagnement et aides financières sont possibles comme la bourse à l'initiative et aux projets. Elle encourage les projets des Nazairiens de 15 à 25 ans, étudiants ou travailleurs à Saint-Nazaire. Individuels ou collectifs, les projets peuvent être d'ordre sportif, culturel, solidaire, environnemental ou liés aux loisirs (pour les projets internationaux, la Ville de Saint-Nazaire propose la bourse Jeunes nazairiens solidaires). La bourse à l'initiative et aux projets.



## **Mais aussi...**

### **Aider les associations à aller à la rencontre des habitant·es**

Avec plus de 650 associations qui œuvrent au quotidien à l'animation de la ville dans des domaines très variés: social, santé, culture, éducation, développement durable, sport, loisirs, etc., Saint-Nazaire bénéficie d'un tissu associatif dense et dynamique.

Dans le cadre de son projet stratégique de mandat, l'équipe municipale a souhaité marquer son attachement à ce tissu associatif pour l'accompagner et le valoriser. Un engagement formalisé et détaillé dans la délibération cadre adoptée à l'unanimité en décembre 2016.

La Ville, premier partenaire des associations, fait ainsi en sorte d'entretenir un dialogue constructif avec l'ensemble des associations nazairiennes au travers de plusieurs actions :

- Un accompagnement via, notamment, un accès facilité aux services et documents ayant trait à l'organisation de leurs activités.
- Un examen, dès le premier Conseil municipal de l'année des subventions ordinaires sollicitées par les associations et nécessaires à leur fonctionnement quotidien, ainsi que la possibilité d'accompagner des projets exceptionnels tout au long de l'année.
- La mise à disposition sous conditions de la salle multi-événements de L'Alvéole 12 de la base sous-marine, qui permet aux associations d'organiser diverses manifestations (lotos, après-midi dansant, assemblée générale, etc.) et qui peut accueillir jusqu'à 2 800 personnes.
- Un rendez-vous annuel, début septembre, pour permettre aux associations de présenter leurs activités : Place aux associations, qui permet à environ 220 associations de se faire connaître auprès des milliers de Nazairien·es. Malheureusement annulé en 2020 du fait de la crise sanitaire.
- Des appels à projets dans le cadre d'événementiels : The Bridge, Saint-Nazaire Coté Plages, Débords de Loire, etc. qui permettent notamment de développer l'initiative de leurs adhérent·es pour contribuer à l'animation de la ville.





## **Inciter à participer et accompagner les initiatives dans les quartiers avec des appels à projets**

Dans le cadre du Contrat de ville en faveur des quartiers prioritaires, les partenaires : Etat, Département, Agglomération, Ville, CAF et Silène, lancent tous les ans des appels à projets qu'ils accompagnent et soutiennent financièrement. Signe du succès de cette action, le nombre de projets augmente tous les ans, avec une cinquantaine désormais.

### **Quelques projets mis en œuvre dans le cadre de l'appel à projet « Quartiers d'été » et co-financés par la Ville de Saint-Nazaire :**

- ✓ Maison de Quartier La Chesnaie : Un été à s'évader. Ateliers créatifs tous les mercredis après-midis pour les familles, spectacles sous balcons les mardis et jeudis, tournée de la cafet'mobile tous les mercredis et vendredis matins, « s'apprendre en s'amusant » tous les mardis matin pour les enfants.
- ✓ Maison de Quartier La Bouletterie : Au fil de l'été. Animations estivales pour les jeunes et les familles et spectacles sous balcons.
- ✓ Maison de Quartier La Bouletterie : Cap au Sud. Séjour du 11/08 au 18/08 à Nice pour un groupe de 10 jeunes qui préparait ce projet de découverte d'une autre région française depuis septembre 2019.
- ✓ NCA Tranqs : Concerts piano/poésie 2020. 3 concerts les 24, 25 et 26 août par l'artiste poète BSF (Béninois Si Féroce) accompagné du pianiste Samuel Philmon et des slameurs de Saint-Nazaire, dans les quartiers de Kerlédé, Avalix, et la Bouletterie
- ✓ Maison de Quartier La Chesnaie : A la conquête de Belle Ile en Mer. Séjour de 2 nuits pour une demi-douzaine de jeunes.
- ✓ Ecole des Parents et des éducateurs 44 : parentalité dans les quartiers. Une poursuite de l'action d'aller-vers en juillet et à la rentrée, en partenariat avec les maisons de quartier afin de consolider les reprises de contact avec les familles suite au confinement.
- ✓ Les Pieds dans le PAF : [confinement intime](#) (vidéo 1'04)



### **Faciliter l'implication des habitant-es dans leur quartier en soutenant les Maisons de quartiers**

Toute l'année la Ville de Saint-Nazaire accompagne les six associations d'habitant-es gérant des maisons de quartier (Avalix, Bouletterie, Chesnaie-Trébale, Kerlédé, Immaculée-Beauregard, Méan-Penhoët) et soutient leur activité. Elle met à leur disposition des locaux et mobilise des chargé-es de mission développement local pour les accompagner dans leurs projets et la relation aux services de la Ville. Le montant total des subventions en numéraire attribuées aux Maisons de quartier est de 1,1 M€ en 2019, soit 60 % de leurs budgets. Par ailleurs, le Conseil municipal a voté une enveloppe d'1 M€ dédié à un programme de rénovation de l'ensemble des Maisons de quartier.

Le soutien à l'animation de la vie sociale se développe aussi désormais dans des quartiers non pourvus d'une Maison de quartier. C'est le cas notamment sur le quartier de Prézégat où la Ville a mis à disposition un bâtiment et subventionne l'association des habitants nouvellement créée, qui anime le nouvel Espace de vie sociale de Prézégat, inauguré le 19 septembre 2018.

### **Impliquer les habitants dans l'amélioration et la rénovation de leur quartier**

Parmi les dix quartiers inscrits dans le projet de renouvellement urbain et social de Saint-Nazaire\* quatre sites ont été identifiés pour proposer des projets collaboratifs à leurs habitant-es: Berthauderie, Pertuischaud, Robespierre et La Trébale.

Définis en lien avec les habitant-es, ces projets d'amélioration des espaces publics du quartier ont vocation à créer une dynamique collective et à favoriser les échanges. Les habitant-es volontaires participent à la définition du projet dans le cadre des rendez-vous de l'Atelier mobile. Avant que les services techniques de la Ville et de la CARENE n'en vérifient la faisabilité technique, les participants échangent avec leurs voisins afin que le projet corresponde au mieux aux attentes de toutes et tous. Ensuite, ils votent et participent à la mise en place et à l'animation du projet. L'un des premiers projets collaboratifs proposés aux habitant-es et réalisé est celui du plateau sportif de la Berthauderie. Il a permis de déterminer avec eux les besoins du quartier afin de les intégrer dans l'aménagement des abords du plateau sportif.

*\*le contrat PRIR de Saint-Nazaire sera signé début 2019. La Ville et la CARENE mobilisent 55,6 millions d'Euros. Un concours ANRU vient en complément à hauteur de 7,6 millions d'Euros.*



**L'Atelier mobile : une structure légère pour favoriser les échanges**

L'importance du nouveau projet de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR) a amené la Ville de Saint-Nazaire à repenser la mission de l'Atelier des projets urbains. Dès le mois d'octobre, il devient « l'Atelier mobile » : un outil d'information, de concertation, de co-élaboration et d'appropriation citoyenne du Projet de Renouvellement Urbain. Ouvert aux habitant·es et aux acteurs locaux, il doit leur permettre d'être informés, de suivre les évolutions de leur quartier mais aussi et surtout de s'y impliquer à la mesure de leur envie, de leur appétence et de leur disponibilité. Il mobilise les habitant·es autour des opérations en cours, les accompagne dans les différentes étapes de transformation du quartier et anime la co-construction des projets collaboratifs. Sa structure ouverte, légère et facilement déplaçable permet d'aller au plus près des habitant·es et de faciliter les échanges. Le contenu est évolutif en fonction des quartiers, des productions des habitant·es, mais aussi en fonction des usages qui en sont fait par les participant·es.

L'Atelier Mobile permet aussi d'aller à la rencontre des habitant·es pour recueillir leurs avis sur d'autres projets comme c'est le cas en ce moment pour le front de mer dans le cadre de la réflexion autour de la poursuite de son réaménagement.

